



Appréhender et comprendre la notion de contrôle coercitif dans les violences intra-familiales

64 professionnel.le.s présents à Nantes pour la commission nationale pré-sententielle de Citoyens & Justice les 9 et 10 novembre 2023 avec pour thème « appréhender et comprendre la notion de contrôle coercitif dans les violences intra familiales ».

Approches théoriques & présentation des actions

Cette commission était organisée sur deux journées, la première dédiée à des approches théoriques et à la présentation des actions mises en place au sein du service pénal de l'Adaes44 ; la deuxième consacrée aux travaux en cours sur le contrôle judiciaire socio-éducatif notamment au sein de la fédération.

Mme SUEUR et M. PRIGENT, docteur.e.s en sociologie, Mme LAGARDE, professeure des universités de Paris, et Mme MARTIN, Vice-Procureure en charge des Violences intra familiales à Nantes ont apporté leurs regards différenciés théoriques et pratiques sur la notion de contrôle coercitif.



Le contrôle coercitif a été défini comme

“ **une conduite calculée et malveillante déployée presque exclusivement par les hommes pour dominer les femmes, en entremêlant des violences physiques répétées avec trois tactiques importantes : l'isolement, le contrôle et l'intimidation** ”

Les intervenant.e.s ont rappelé l'importance du repérage des « signaux faibles » de violences. La violence physique est agie lorsque la victime est sortie du cadre dans lequel son partenaire en situation de domination l'a mise et qu'elle ne se plie plus au contrôle. In fine, la violence est basée sur les inégalités de genre.

Aujourd'hui cette théorie est définie par une vingtaine de conceptualisations sociologiques, ce qui rend selon les propos des professionnel.le.s du droit, difficile sa prise en compte dans la rédaction d'une loi.

Mme LAGARDE évoque l'intérêt de travailler juridiquement cette question pour mieux savoir ce que l'on veut criminaliser. Il s'agirait ainsi de mieux prévenir, en se dotant d'une vue d'ensemble et non de prendre en compte un acte isolé. Il est, par ailleurs, rappelé que l'emprise n'est pas une infraction.

Quelques chiffres, en France...

Ordonnances de protection rendues

1/4 précisent des violences psychologiques

Ce qui constitue une avancée

En 2022, sur Nantes

56 TGD remis,
30 BAR
70 ordonnances de protection.

Le processus d'isolement de contrôle

Mme MARTIN rappelle également que « *la justice ne peut pas tout* », que les signaux faibles ne peuvent pas toujours être pris en compte et qu'ils ne peuvent souvent pas faire l'objet de poursuites. Aujourd'hui, les auditions ne permettent pas toujours de déceler le processus d'isolement de contrôle.

Les professionnel.le.s qui interviennent dans les VIF doivent être **formés-e-s sur cette thématique** et le **travail en partenariat avec tous les acteurs** (judiciaire, médical, associations..) est **primordial** pour « *parler le même langage commun* »..



La question des mineurs au sein de la famille

Au cours des débats, la question des mineurs au sein de la famille a également été abordée, leur statut de co-victimes, le maintien des Droits de visite et d'hébergement complexe dans les situations où le père fait l'objet d'une interdiction de contact avec la mère. Peu de DVH sont aujourd'hui suspendus dans l'attente du jugement.

Partage des pratiques professionnelles

Un partage des pratiques professionnelles a jalonné l'après-midi en rebondissant sur la **présentation des pratiques d'intervenantes socio judiciaires de l'Adaes44** mettant en œuvre des CJSE auprès d'auteurs de violences conjugales, des animateurs de stages de responsabilisation et de Groupe de Parole.

Répétition de la dissociation traumatique

Puis Mme MIMAULT, doctorante en psychologie a présenté, en visio du Canada, les **résultats de sa thèse « répétition de la dissociation traumatique »**, dont une partie de ses recherches s'est faite auprès des auteurs suivis à l'Adaes44.

Projet de Justice restaurative

Un point sur le **projet de Justice Restaurative** en partenariat avec l'Adaes44 et France VICTIMES 44 NANTES a été fait par leurs directions, M. JOUIS et Mme DORMEGNIES.



Les VIF dans un contexte de genre

Enfin, Mme BOUTIN, chargée de mission à Citoyens et Justice a évoqué : « les VIF dans un contexte de genre » pour tenter de comprendre le système d'inégalités de genre, terreau des violences conjugales.

Flore CAIVEAU & Sébastien DOUAUD,
Chef.fe.s de Service
Service pénal socio-judiciaire - Adaes44



**Fédération nationale
des associations socio-judiciaires**
351 Boulevard du président Wilson
CS 31679
33073 Bordeaux cedex
05.56.99.29.24
federation@citoyens-justice.fr
www.citoyens-justice.fr



Service Pénal Socio-Judiciaire
Tribunal Judiciaire
119 Quai François Mitterrand
44921 Nantes cedex 09
02.51.17.98.22
www.adaes44.fr